



PREAVIS MUNICIPAL 04/2021

concernant le renforcement des berges
du Greny au niveau du chemin du
Martinet à Commugny – signature d'une
déclaration d'engagement en faveur des
SITSE

Municipalité
Législature 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

« Le Greny » est un cours d'eau artificiel situé sur les Communes de Bogis-Bossey, Céligny, Founex, Commugny et Coppet. Il s'agit d'un canal privé, qui ne dispose pas de domaine public. Le but initial du Greny était l'approvisionnement en eau du Château de Coppet depuis la Versoix. Une servitude a été créée pour le passage de ce canal sur les parcelles privées, au bénéfice des Communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Commugny et Founex. Cette servitude confère aux communes bénéficiaires le droit d'évacuer les eaux de surface dans le lit du Greny. En contrepartie de celle-ci, les communes bénéficiaires doivent assumer l'entretien du canal et exécuter tout ouvrage propre à lui assurer un débit régulier et suffisant tout en préservant l'état des berges.

Les 4 communes précitées ont convenu de répartir entre elles les frais de construction de tous les ouvrages nécessaires, ainsi que les frais d'entretien de ceux-ci et du lit du canal, dans les proportions fixées ci-dessous :

Bogis-Bossey	11,16 %
Chavannes-de-Bogis	5,58 %
Founex	24,55 %
Commugny	58,71 %

Projet

Pour donner suite à des problèmes d'érosion des berges du Greny sur les parcelles Nos 408, 724, 411, 412, 410 et 843 situées à Commugny, le bureau d'ingénieurs Bernard Schenk SA a été mandaté par la Municipalité de cette commune pour réaliser une étude de remise en état des berges.

S'agissant de travaux urgents, estimés à CHF 375'000.00, dont CHF 360'000.00 à charge des communes, les Services Industriels de Terre-Sainte et environs (SITSE), dans le cadre du projet de reprise de l'ensemble des cours d'eau de Terre-Sainte, ont proposé de coordonner ceux-ci et d'agir en tant que Maître d'ouvrage.

Les coûts y relatifs représentent, pour notre Commune, un montant de l'ordre de CHF 212'000.00, conformément à la clé de répartition susmentionnée.

Déclaration d'engagement en faveur des SITSE

La demande de crédit définitive sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal, soit en septembre 2021. Néanmoins, afin que les SITSE puissent entreprendre les travaux en question et s'assurer que le financement sera bien pris en charge par les communes concernées, ils demandent à ces dernières de bien vouloir signer une déclaration d'engagement.

Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 21 juin 2021, prie le Conseil communal, après avoir :

Vu	le préavis municipal 04/2021,
Attendu	que ce point a été porté à l'ordre du jour en urgence,
Entendu	le rapport de la Commission des finances,
Décide	d'autoriser la Municipalité à signer la déclaration d'engagement en faveur des SITSE.

Commugny, le 15 juin 2021

Le Municipal responsable : M. Michel Golay

Au nom de la Municipalité

la syndique

la secrétaire

O. Decré

N.Sereno-Régis

Annexes : déclaration d'engagement
 extrait convention et réquisition - servitude